



Liste des témoins

Un témoin minimum par conjoint, maximum deux par époux (joindre les photocopies des pièces d'identité)
Nota : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capables. Un couple marié peut être témoin ensemble. Le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

TEMOINS DU FUTUR CONJOINT 1

1^{er} témoin

Prénoms :

NOM : NOM de jeune fille :

Né(e) le : à Dépt

Adresse : CP : VILLE

Profession :

2^{ème} témoin

Prénoms :

NOM : NOM de jeune fille :

Né(e) le : à Dépt

Adresse : CP : VILLE

Profession :

TEMOINS DE LA FUTURE CONJOINT 2

1^{er} témoin

Prénoms :

NOM : NOM de jeune fille :

Né(e) le : à Dépt

Adresse : CP : VILLE

Profession :

2^{ème} témoin

Prénoms :

NOM : NOM de jeune fille :

Né(e) le : à Dépt

Adresse : CP : VILLE

Profession :